ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE CANTON DE LA MURE COMMUNE DE LA MOTTE D'AVEILLANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n° 75

L'an deux mille vingt-quatre et les dix-neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA MOTTE d'AVEILLANS, régulièrement convoqué le 14 mars, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Angélique ROSSI, Maire.

Mesdames ALBERT Marie-Christine, CHANTRE Carine, ROCHAS Pascale, ROSSI Angélique Messieurs BRACHET Jean-Michel, CAILLET Alain, FERREIRA Michel, LAMOUR Jérôme, ROSSIGLIO Dominique, TAVERNA Loïc, **VERNEAU** Daniel

Absents Excusés avec pouvoir: HOSATTE Marine pouvoir à Carine CHANTRE CHEREAU Nathalie pouvoir à TAVERNA Loïc LAYE Bernard pouvoir à Jean Michel BRACHET NAHUM André pouvoir à ROCHAS Pascale

MOUQUERON pouvoir à Marie Christine ALBERT Absentes: Mesdames CARRIER Angélique, SAMOKINE Alicia

Absente excusée : RICHARD Véronique

Secrétaire de séance : Madame Pascale ROCHAS

Nouveau Tarif du Columbarium :

Madame la Maire donne lecture à l'Assemblée et propose une revalorisation des tarifs suivants :

concession de 50 ans : 1000 € concession de 30 ans : 800 €

dispersion des cendres dans le jardin du souvenir : 50 €

Madame la Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir délibérer à ce sujet

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOPTENT les tarifs ci-dessus mentionnés DONNENT toutes délégations utiles à Madame La Maire pour la mise en œuvre de cette décision

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture et de son affichage le

\$770 (1549)

La Maire,

Angélique ROSSI

En Mairie, le 19 mars 2024

PREFECTURE DE L'ISERE

SECTION COURRIER

Le Maire Angélique ROSSI